

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Terres
en villes

ONVAR

EVALUER ET RENOUVELLER LES MODALITES D'IMPLICATION
DES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS ET DU DEVELOPPEMENT
AGRICOLE DANS LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX
CO-CONSTRUITS PROMOUVANT L'AGROECOLOGIE

Septembre 2017

Chantier

3

Économie agricole et gouvernance alimentaire
des agglomérations

La pépinière d'activités maraîchères de l'agglomération bisontine

Fiche n°16

Ces fiches expérience s'inscrivent dans le projet de développement agricole de Terres en villes, pour lequel le Réseau a été reconnu Organisme National à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR) en 2015. Financé par le CasDar, ce projet s'adresse directement aux agriculteurs et aux agents de développement agricole.

Traitant de la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux, il est intégré au projet du Réseau Rural Français MCDR (Mobilisation Collective pour le Développement Rural), le RnPAT (Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé), dont Terres en villes est chef de file et co-pilote avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

Les fiches
expérience
Terres en villes

Il vise à évaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux d'agglomération co-construits et promouvant l'agro-écologie. Lieu ressources des projets et politiques agricoles et alimentaires des agglomérations et métropoles françaises, Terres en villes souhaite à terme produire des outils méthodologiques pour réussir la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux.

Ces fiches sont les premiers livrables de ce projet. Elles mettent en lumière des initiatives agricoles et alimentaires innovantes en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs, analysées au regard de l'implication des agriculteurs et du développement agricole. Elles ont été réalisées à partir d'une étude documentaire et d'enquêtes auprès des personnes ressources.



Rn PAT
Réseau national
Pour un Projet Alimentaire Territorial
Co-construit et partagé

La pépinière d'activités maraîchères de l'agglomération bisontine

Résumé

Dans l'objectif de faciliter l'installation de maraîchers sur le territoire, pour maintenir les activités agricoles et assurer l'approvisionnement en circuits courts de l'agglomération, le Grand Besançon a porté un projet de pépinière d'activités maraîchères. A moins de 10 km de Besançon, quatre parcelles ont été aménagées, accolées au Jardin de Cocagne de Chalezeule, pour accueillir de futurs maraîchers désirant tester leur projet professionnel pendant trois ans, avant de s'installer sur le territoire.

Catégories d'expérience

Action alimentaire

Agriculture urbaine et sociétale

Agritourisme

Aide à l'installation ou à la diversification

Commercialisation

Développement de la production biologique

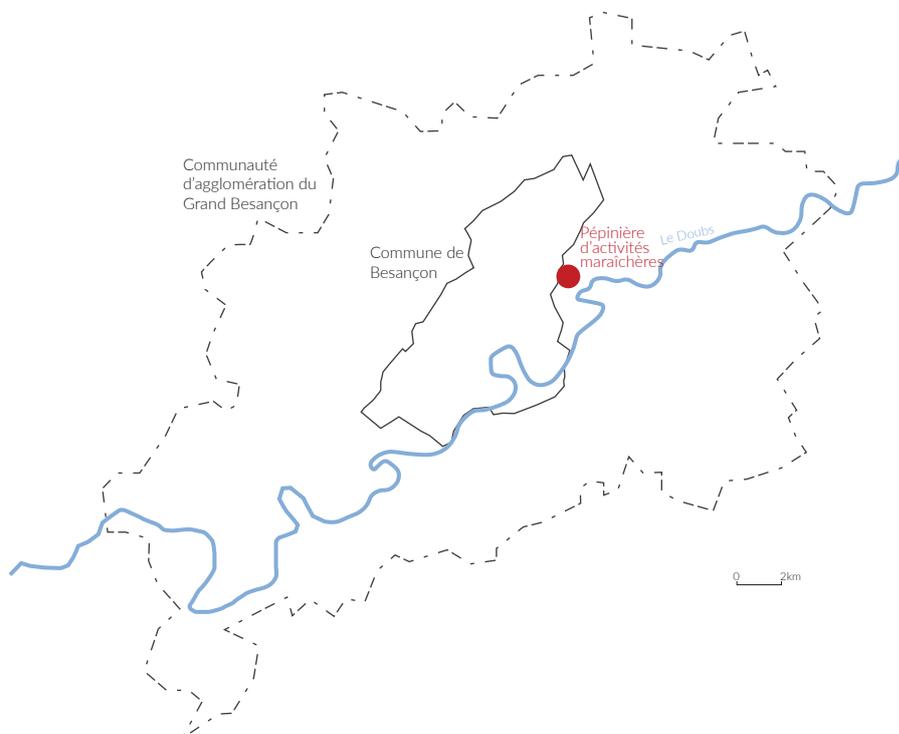
Filière territorialisée

Marque territoriale

Projet public de zone agricole périurbaine nourricière

Sensibilisation des consommateurs et promotion des produits locaux

Localisation



Le territoire

Description

La pépinière d'activité maraîchère s'est installée à cheval sur les communes de Thise et Chalezeule, à moins de 10 km de Besançon, et fait donc partie de l'agglomération Grand Besançon, qui regroupe 70 communes depuis 2017 (1).

Les espaces agricoles couvrent 30 % de la surface du territoire de la métropole. Ce chiffre a nettement diminué, tout comme le nombre d'exploitations : en 2000, on comptait 421 exploitations, pour 289 exploitations en 2010 (2).

La préservation des terres agricoles dans les communes de l'agglomération est ainsi l'un des enjeux de l'aménagement du territoire.

Contexte socio-économique

Dans l'agglomération du Grand Besançon, l'agriculture représente 634 UTA (3) et l'activité agricole principale reste l'élevage bovin, avec la filière AOC Comté. Les formes d'organisation collective, telles les coopératives ou les groupes de développement agricole, sont très développées sur le territoire. Pour autant, l'isolement des maraîchers empêche toujours les échanges d'expérience et le partage des frais ou des tâches.

Actuellement, les légumes vendus en circuits courts proviennent de l'extérieur de l'agglomération, voire des départements limitrophes (Haute-Saône, Bourgogne...), et les projets de nouveaux marchés locaux sont souvent freinés par le manque de légumes. De plus, de nombreuses personnes souhaitent s'installer en production maraîchère mais font face à un accès au foncier très difficile dans l'agglomération.

Pour maintenir et développer l'agriculture sur l'agglomération, favoriser les initiatives locales et recréer du lien entre ville et campagne, le projet SAUGE (Solidarités Agricole et Urbaine pour des Gains Économiques, environnementaux et en termes d'emplois) a vu le jour en 2004. Piloté par le Grand Besançon, il réunit la Chambre d'agriculture interrégionale du Doubs - Territoire de Belfort, la Ville de Besançon, le Conseil Général du Doubs, la Région Franche-Comté et de nombreux autres partenaires. Cela a notamment mené à la signature en 2010 de la charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine, pour une dynamique territoriale au service d'une activité agricole diversifiée et du développement durable.

(1) Site internet du Grand Besançon : www.grandbesancon.fr

(2) DRAAF Bourgogne-Franche-Comté - SRISE - AGRESTE. Recensements agricoles 2000 et 2010

(3) RGA 2010



L'expérience

Historique

Depuis 2004 et le programme SAUGE, la communauté d'agglomération a agi, entre autres, pour la mise en place de marchés de producteurs locaux. Il était donc logique de se préoccuper de l'approvisionnement de ces marchés. Le Grand Besançon et ses partenaires ont souhaité soutenir l'arrivée de maraîchers sur le territoire avec un projet leur permettant de tester leur activité en « pépinière », comme cela existe dans d'autres filières.

De 2009 à 2011, une étude de faisabilité pour la création d'une pépinière et d'une zone d'activités maraîchères en agriculture biologique a été réalisée et un premier modèle pour le montage de ce type de projet a été proposé. En 2012, les investissements nécessaires ont été évalués et le site des Andiers choisi pour y installer l'espace test, où se trouvait déjà l'association des Jardins de Cocagne.

Le 19 décembre 2012 a été signée la convention de partenariat entre le Grand Besançon, les Jardins de Cocagne et la Chambre d'agriculture interrégionale du Doubs - Territoire de Belfort pour la gestion de la future pépinière.

En mars 2013, le site des Andiers et le plan de financement ont été validés. L'appel à candidature pour l'accueil des trois premiers maraîchers a été lancé en septembre de la même année, puis le choix arrêté en décembre.

De mars à novembre 2014 ont ensuite eu lieu les premiers travaux. Pour assurer les meilleures conditions aux producteurs, le Grand Besançon a investi dans un bâtiment de 600 m² (bureaux, magasin de vente, garage, espace de stockage), 3 000 m² de tunnels non-chauffés dédiés à la pépinière, une serre de 150 m² pour la production de plants et un réseau d'irrigation. Les trois premiers agriculteurs ont finalement pu s'installer dès cette année-là.

Le 4 juin 2015 a été inaugurée la pépinière, ainsi que le magasin baptisé « Graines de maraîchers ». Un an après, la certification « Agriculture Biologique » a pu être obtenue.

Dès 2016, une place en plus a été créée pour un test en permaculture, suite à de nombreuses candidatures dans ce sens. La surface des trois autres candidats en maraîchage classique a été revue à la baisse car cela exigeait trop de travail. Faisant place à la seconde génération de porteurs de projet en 2017, la pépinière n'a accueilli qu'un seul nouveau maraîcher et il restait donc, début 2017, deux places vacantes.

Aujourd'hui

Le site est partagé entre la pépinière qui cultive 6,4 ha et les Jardins de Cocagne de Chalezeule (voir encadré page suivante) qui cultivent 10 ha grâce à 40 personnes en insertion. En 2017, quatre places existent : trois comprenant chacune 1,5 ha de terrains irrigués et 1 000 m² de tunnels, et une en permaculture avec 7 000 m² sans tunnel.

La communauté d'agglomération du Grand Besançon est propriétaire de ces terres, mises à disposition de la pépinière et louées au Jardin de Cocagne. Ces 6,4 ha étaient précédemment cultivés par un éleveur laitier et subissaient de fortes pressions foncières comme dans la zone alentour. Or, dans le cadre de sa politique en faveur de l'agriculture périurbaine, la collectivité a choisi de laisser ces terres à des activités de maraîchage pour au moins 15 ans.

L'espace est co-géré avec le Jardin de Cocagne qui met à disposition du matériel de culture (tracteurs, épandeur, arracheuse, bineuses...). Le bâtiment agricole est également commun aux deux organismes.

Les maraîchers commercialisent ensuite leurs productions en vente directe dans le magasin situé sur le site des Andiers, baptisé « Graines de maraîchers », sur les marchés de producteurs du Grand Besançon et travaillent avec des restaurateurs locaux. Ils ont également créé leurs AMAP.

Les porteurs de projet s'installent sur les terrains de l'espace test pour une durée maximale de 3 ans, période pendant laquelle ils devront chercher à s'installer de manière autonome, autour de

Besançon. Pour l'entrée en pépinière, un diplôme agricole de niveau IV (ou son obtention pendant les 3 ans de test) est préféré.

Ils sont salariés de Coopilote, coopérative d'activité et d'emplois présente sur le département, via un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE). Coopilote est donc l'exploitant agricole officiel et fournit ainsi aux maraîchers le n° SIRET pour leur activité, leur donne l'usage d'un compte bancaire et réalise les déclarations sociales et fiscales.



© Grand Besançon

LE JARDIN DE COCAGNE DE CHALEZEUL

Le Jardin de Cocagne de Chalezeule a été créé en 1991. C'est un premier modèle d'exploitation agricole, sous le statut d'une association agréée Atelier Chantier d'Insertion (ACI), qui propose un contrat de travail et un accompagnement socioprofessionnel individualisé à des personnes en situation précaire et rencontrant des difficultés d'ordre professionnel, social ou personnel. Suite à cela, d'autres jardins similaires ont été créés en France et le Réseau Cocagne a vu le jour en 1999.



Perspectives

L'initiative est encore récente : l'appel d'offre pour la deuxième génération de maraîchers a eu lieu fin 2016 et deux places sont encore vacantes au printemps 2017. L'objectif prioritaire est donc de trouver des porteurs de projet pour participer à l'espace test. L'idée est aussi d'en faire un lieu de production de références techniques pour l'installation en maraîchage, d'échanges de pratiques entre maraîchers et de sensibilisation aux questions environnementales.

A terme, la production a pour but de répondre à la demande en légumes de la restauration scolaire de Besançon.



© Emmanuel Eme

Le collectif

Description

L'idée du projet est de créer une dynamique collective sur le site, pour permettre un travail coopératif et mutualiser les moyens de production et les connaissances. Il n'y a cependant aucune structure officielle à laquelle doivent adhérer les porteurs de projet pour rejoindre la démarche collective.

Nous pouvons tout de même identifier un groupe formé par les porteurs de projet. Il est formé grâce à la sélection faite par les animateurs du dispositif et est en relation étroite avec l'association des Jardins de Cocagne, animateurs et personnes en insertion.

N'étant pas structuré juridiquement, il ne possède pas de système de gouvernance.

Modèle économique

C'est l'agglomération qui finance le fonctionnement du projet, à hauteur de 30 000 € par an, en employant les prestataires Coopilote et le Jardin de Cocagne.

Les maraîchers de la pépinière ont ensuite à leur disposition les terrains et les outils moyennant des redevances :

- Pour les bâtiments, ils doivent au Grand Besançon :
 - 0 € la première année
 - 1 000 € la deuxième année
 - 2 000 € la troisième année

- Pour le matériel, ils doivent 1 990 € par an au Jardin de Cocagne

- Ils payent également les frais d'entretien au réel

Les investissements ont été réalisés par le Grand Besançon et les Jardins de Cocagne.

Le Grand Besançon a investi 729 000 € pour la maîtrise d'œuvre, les diverses études, la construction du bâtiment et la mise en place de l'irrigation, des tunnels et des serres. L'agglomération a autofinancé à hauteur de 489 000 €, le reste correspondant aux financements de la région Franche-Comté, du département du Doubs, de la Chambre d'agriculture et de l'ADEME.

Les Jardins de Cocagne ont quant à eux investi 153 523 € pour le matériel d'irrigation, le matériel agricole, les véhicules de livraison et le petit matériel. Ils ont mobilisé les financements de la région et du département, ainsi que du FEADER, la fondation Vinci, la fondation Agir Pour l'Emploi et GRDF. L'association a également mobilisé 55 874 € de fonds propres.



Les structures de développement agricole

Un comité de pilotage a été mis en place pour assurer la gestion du projet, composé du Grand Besançon, de la Chambre d'agriculture, des Jardins de Cocagne et de Coopilote. C'est l'agglomération qui est en charge de l'animation du dispositif comme indiqué dans la convention de partenariat. Elle est la seule à missionner une animatrice pour ce projet, Cécile Piganiolle, les autres structures mettant simplement à disposition des moyens humains et autres. La gestion de cet espace test par l'agglomération a demandé un très fort investissement : prêt de 60 % de temps de travail de Cécile Piganiolle lors de la mise en place du projet, environ 40 % aujourd'hui. Le suivi a été plus léger de la part des autres partenaires.

Les maraîchers retenus bénéficient des interventions des différents organismes pour assurer le fonctionnement du site et les accompagner dans leur projet personnel :

● La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

- Animation du dispositif
- Mise à disposition du terrain
- Réalisation et mise à disposition des aménagements (bâtiment, tunnels, irrigation)
- Financement du fonctionnement de la structure
- Appel et financement des prestataires

● Le Jardin de Cocagne

- Co-gestion du site
- Choix et mise à disposition du matériel de culture
- Mise à disposition d'un conseiller technique en maraîchage : formations collectives (16h) de base sur le plan de culture, la préparation des sols, les techniques de récolte, ... et accompagnement individuel sur les choix culturels, l'usage du matériel, ...

● La Chambre d'agriculture Doubs - Territoire de Belfort

- Construction d'un parcours de formation avec les maraîchers
- Accompagnement de leur projet d'installation en sortie de pépinière (recherche de foncier, étude technicoéconomique, commercialisation...)
- Conseil pour la commercialisation
- Suivi des parcelles (diagnostic pédologique, ...)
- Recherche de candidats à l'installation

● Coopilote

- Hébergement juridique de l'activité des maraîchers
- Conseil en gestion d'entreprise (comptabilité, démarches commerciales, prévisionnels d'activité ...)

L'agglomération fait également appel à des organismes extérieurs pour des formations précises. Par exemple, le CFPPA de Belfort pour une formation sur le maraîchage sur des petites surfaces et son modèle économique.

Elle est adhérente au Réseau National des Espaces Test Agricoles (RENETA) et participe à quelques assemblées générales, mais n'a pas réellement eu le temps de s'investir plus complètement dans le réseau.

Les modalités d'implication des agriculteurs et du développement agricole

Le développement agricole

Le comité de pilotage a permis de regrouper les différents types de structures complémentaires pour répondre aux besoins du projet mais aussi des agriculteurs : animation du projet, gestion du site, hébergement juridique et conseils techniques (maraîchage, installation et gestion d'entreprise). Ensemble, ils assurent la co-gestion de l'espace test en apportant à la fois des moyens au projet de pépinière (techniques, juridiques et humains) et un accompagnement individuel aux porteurs de projet.

L'animation du projet s'est faite sur la base des connaissances et méthodes pour des exploitations en fonctionnement qu'avaient les divers conseillers, et non pas pour des phases d'installation ou des phases de test. Ne convenant pas exactement, des enseignements sur l'accompagnement d'une pépinière ont été tirés suite aux premières années de fonctionnement et des ajustements ont pu être faits (surfaces par exploitant diminuées, redevance échelonnée sur la phase de test, ...). Les conseillers de l'agglomération et de la Chambre d'agriculture ont aussi pris contact avec d'autres projets similaires existants pour obtenir des retours d'expériences et des connaissances propres à ce type d'initiative. La présence de conseillers du Jardin de Cocagne, compétents pour former des agriculteurs en devenir, a également été le moyen de répondre aux besoins spécifiques des maraîchers en phase de test.

De plus, la création d'une place en permaculture au sein de la pépinière a posé quelques questions quant à l'accompagnement, car les conseillers en place, que ce soit de la Chambre d'agriculture, de l'agglomération ou du Jardin de Cocagne, ont peu de connaissances dans ce domaine. Ils ont aujourd'hui besoin de mobiliser des références et de se former pour pouvoir

accompagner cet agriculteur.

L'enjeu de cet espace test étant de développer l'activité maraîchère sur le territoire, le travail de l'agglomération et de la Chambre d'agriculture ne s'est pas arrêté à la gestion de la pépinière. Ils souhaitent en parallèle animer un réseau des maraîchers de l'agglomération et ainsi créer une dynamique collective autour de Besançon. Par exemple, le service Environnement du Grand Besançon a organisé la présentation d'une étude de résultats technico-économiques d'exploitations maraîchères, réalisée par le Centre d'Etude et de Ressources sur la Diversification de Bourgogne, à destination des différents acteurs de la région (maraîchers de l'agglomération et de la pépinière, techniciens, personnes en réflexion pour un projet d'installation, ...).

La place des agriculteurs

Ce projet n'est pas celui des agriculteurs : c'est la collectivité et ses partenaires qui ont imaginé et construit la pépinière. Ce sont des producteurs volontaires pour s'inscrire dans la démarche qui ont rejoint le groupe suite à une proposition extérieure. Dans ces conditions, il est parfois difficile de créer une réelle dynamique collective entre des candidats indépendants.

D'autant plus qu'ici, les membres du collectif ne sont jamais présents plus de trois ans. Seuls les quatre organismes du comité de pilotage sont permanents dans le projet. A ce titre, les agriculteurs n'interviennent pas dans la gestion à long terme de l'espace test. Les producteurs décident seulement de l'organisation et de la conduite des parcelles, avec l'appui des différents conseillers.

L'innovation

Cet espace est une reprise du concept des pépinières d'entreprise, comme celles mises en place par Coopilote dans la région, qui a été adapté pour des exploitants maraîchers. Même si elle a tendance à se généraliser maintenant, cette initiative fait partie des premières de ce type.

Son organisation est singulière : le site fonctionne en coordination avec un autre projet de développement agricole, le Jardin de Cocagne, ce qui permet la mutualisation des moyens et les échanges de connaissances.

L'agroécologie

Pour diminuer l'impact des pratiques sur l'environnement, il a été décidé de construire un espace test pour des activités maraîchères bio. Depuis 2016, une place en permaculture a été ouverte, un des systèmes les plus innovants en agroécologie. Enfin, le projet d'installer des haies vient renforcer la volonté des parties prenantes de maintenir et développer la biodiversité sur les terres. De façon globale, développer une activité maraîchère respectant les principes agroécologiques est à la fois un souhait des partenaires du projet et des producteurs répondant à l'appel à candidature.

Contacts

Cécile Piganiol

Grand Besançon

Chargée de mission Service Environnement

03.81.87.88.60

cecile.piganiol@grandbesancon.fr

Terres en villes :

Serge Bonnefoy

Secrétaire technique

serge.bonnefoy@terresenvilles.org

04 76 20 68 28

Léa Viret

Stagiaire

lea.viret@terresenvilles.org

01 40 41 84 12

Paul Mazerand

Chargé de mission

paul.mazerand@terresenvilles.org

01 40 41 84 12



Terres en villes

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org

40, avenue Marcelin Berthelot 22, rue Joubert
CS92608 - 38036 Grenoble Cedex 2 75009 Paris

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

